

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

#### **BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2023**

(Montants exprimés en dinar tunisien)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4.1.1	<b>26 846 631</b>	<b>39 918 462</b>
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 836 749	2 309 642
Obligations et valeurs assimilées		24 009 882	37 608 820
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>3 725 065</b>	<b>20 603 635</b>
Placements monétaires	4.1.2	2 989 403	14 002 342
Disponibilités		735 662	6 601 293
<b>Autres Actifs</b>	4.1.5	<b>17 668</b>	<b>85 497</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>30 589 364</b>	<b>60 607 594</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	4.1.6	30 966	53 066
Autres créditeurs divers	4.1.7	43 699	42 560
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>74 665</b>	<b>95 626</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	4.1.8	<b>29 088 559</b>	<b>57 456 892</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>1 426 140</b>	<b>3 055 077</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		168	295
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 425 972	3 054 782
<b>ACTIF NET</b>		<b>30 514 699</b>	<b>60 511 969</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>30 589 364</b>	<b>60 607 595</b>

**ETAT DE RESUTAT**  
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	4.2.1	<b>1 675 138</b>	<b>1 849 332</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 646 172	1 760 688
Dividendes		28 966	88 643
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.2.2	<b>774 626</b>	<b>2 149 268</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 449 764</b>	<b>3 998 599</b>
Charges de gestion des placements	4.2.3	(379 053)	(587 273)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 070 712</b>	<b>3 411 326</b>
Autres charges	4.2.4	(79 951)	(104 870)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 990 761</b>	<b>3 306 456</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(564 788)	(251 674)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 425 972</b>	<b>3 054 782</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		564 788	251 674
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		29 796	302 200
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		380 300	40 831
Frais de négociation de titres		(119)	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 400 737</b>	<b>3 649 487</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 400 737</b>	<b>3 649 487</b>
Résultat d'exploitation	1 990 761	3 306 456
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	29 796	302 200
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	380 300	40 831
Frais de négociation de titres	(119)	-
<b>DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES</b>	<b>(1 026 966)</b>	<b>(2 467 968)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(31 371 041)</b>	<b>3 504 822</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	67 739 867	107 147 543
- Régularisation des sommes non distribuables	254 470	283 190
- Régularisation des sommes distribuables	2 743 029	4 515 618
<b>Rachats</b>		
- Capital	(96 426 949)	(103 230 939)
- Régularisation des sommes non distribuables	(345 698)	(298 254)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 335 760)	(4 912 337)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(29 997 269)</b>	<b>4 686 341</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	60 511 969	55 825 628
En fin de période	30 514 700	60 511 969
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de période	545 392	507 977
En fin de période	273 094	545 392
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>111,737</b>	<b>110,951</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,76%</b>	<b>5,64%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ANNUELS ARRETES AU 31-12-2023**

**1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE**

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2023, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

### **3.3. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4. Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.5. Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ». Les titres reçus en pension ne sont

pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### 3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

### 4.1. Notes explicatives du bilan

#### 4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 26 846 631 dinars au 31 Décembre 2023, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Gara nt	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
	<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>22 829 797</b>	<b>24 005 309</b>	<b>78,668%</b>	<b>1 175 512</b>
	<b>Obligations</b>			<b>10 437 046</b>	<b>10 824 351</b>	<b>35,473%</b>	<b>387 305</b>
	<b>Emprunt national</b>			<b>4 691 646</b>	<b>4 859 828</b>	<b>15,926%</b>	<b>168 182</b>
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT_2022_T1/CB_TF		10 000	1 000 000	1 055 790	3,460%	55 790
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT_2022_T2/CB_TF		10 000	1 000 000	1 040 986	3,411%	40 986
TNRGVSC8DE36	EMP NAT_2022_T3/CB_TF		10 000	1 000 000	1 021 518	3,348%	21 518
TN0JN6PVVH38	EMP NAT_2022_T3/CB_TV		5 000	500 000	511 669	1,677%	11 669
TN0008000838	EMP NAT_2021/B_5A_8,8%		10 000	1 000 000	1 035 104	3,392%	35 104
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF		20 133	191 264	194 359	0,637%	3 095
TN0008000515	EMP NAT 2014/C_10A_6,35%		32	382	402	0,001%	20
	<b>Emprunts sociétés</b>			<b>5 745 400</b>	<b>5 964 523</b>	<b>19,546%</b>	<b>219 123</b>
TN0003400330	AB_20A_21/05		3 000	75 000	77 582	0,254%	2 582
TN0003400355	AB09/B_15A_30/09		5 000	33 100	33 691	0,110%	591
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		7 000	93 030	95 228	0,312%	2 198
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		3 000	39 830	40 780	0,134%	950
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2		10 000	600 000	639 079	2,094%	39 079
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		15 000	600 000	638 257	2,092%	38 257
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		1 000	40 000	42 550	0,139%	2 550
TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	200 000	206 243	0,676%	6 243
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA		5 000	500 000	535 786	1,756%	35 786
TN0001900844	BH09/B_15A_5,3%_31/12		5 000	38 000	38 004	0,125%	4
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 014 719	3,325%	14 719

Code ISIN	Désignation	Gara nt	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
TN0004201455	CIL 2018/1_5A_10,6%_17/01		1 500	30 000	32 433	0,106%	2 433
TN0002601029	STB08/2_16A_6,5%_18/02		10 000	125 000	130 645	0,428%	5 645
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11		5 000	500 000	504 148	1,652%	4 148
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4		5 000	400 000	425 005	1,393%	25 005
TNMCJHUZPRD0	TLF2023-2-5A-10.7%		5 000	500 000	500 000	1,639%	-
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	276 000	299 223	0,981%	23 223
TN0003900230	UIB09/1_15A_5,5%_17/07		38 000	251 560	256 641	0,841%	5 081
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07		3 000	90 000	91 933	0,301%	1 933
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C		2 700	81 000	82 740	0,271%	1 740
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011		5 600	222 880	226 877	0,744%	3 997
TN0003900388	UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2 500	50 000	52 959	0,174%	2 959
	<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>12 392 751</b>	<b>13 180 958</b>	<b>43,195%</b>	<b>788 207</b>
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	517 012	1,694%	33 012
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 701	0,169%	3 296
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		1 000	967 000	1 029 098	3,372%	62 098
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 400	2 325 600	2 469 535	8,093%	143 935
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		170	165 359	174 955	0,573%	9 596
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		389	370 134	406 932	1,334%	36 798
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		3 000	2 914 200	3 137 821	10,283%	223 621
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		132	118 140	132 182	0,433%	14 042
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		96	89 760	96 199	0,315%	6 439
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 715 635	3 854 277	12,631%	138 642
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027 (10 ans)		288	256 320	285 095	0,934%	28 775
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	78 195	0,256%	8 454
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		213	193 191	206 571	0,677%	13 380
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	70 880	79 293	0,260%	8 413
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	299 201	330 055	1,082%	30 854
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	305 185	332 037	1,088%	26 852
	<b>Titres OPCVM</b>			<b>2 445 768</b>	<b>2 836 749</b>	<b>9,296%</b>	<b>390 981</b>
TN5LPQ7WPQG8	FCP AAA		3 360	387 155	387 415	1,270%	260
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND		880	103 119	125 729	0,412%	22 610
TN0001600287	ATTIJARI OBLIG. SICAV		2 823	300 012	300 712	0,985%	700
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482	2 022 893	6,629%	367 411
	<b>Produits Divers</b>			<b>5 394</b>	<b>4 573</b>	<b>0,015%</b>	<b>(821)</b>
	INT.INTERCALAIRE TLF 2023-2 07-01-2024			5 394	4 573	0,015%	(821)
	<b>TOTAL</b>			<b>25 280 959</b>	<b>26 846 631</b>	<b>87,979%</b>	<b>1 565 672</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>					<b>87,765%</b>	

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus net	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31 Décembre 2022</b>	<b>37 948 655</b>	<b>1 164 605</b>	<b>805 203</b>	<b>39 918 462</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations	1 191 264			1 191 264	
Bons de Trésor Assimilables					
Titres OPCVM	387 156			387 156	
<b>Remboursements et cessions de</b>					
Obligations	(1 692 838)			(1 692 838)	178
Bons de Trésor Assimilables	(12 553 278)			(12 553 278)	380 122
Titres OPCVM					
Variation des plus ou moins-value latente			29 796	29 796	
Variation des intérêts courus		(433 931)		(433 931)	
<b>Soldes au 31 Décembre 2023</b>	<b>25 280 959</b>	<b>730 674</b>	<b>834 999</b>	<b>26 846 631</b>	<b>380 300</b>

#### 4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 2 989 403 au 31 Décembre 2023, réparti comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garan t	Coût d'acquisitio n	Valeur au 31/12/20 23	% Actif net	Intérêts courus
	<b>Certificats de dépôt</b>		<b>2 986 754</b>	<b>2 989 403</b>	<b>9,80%</b>	<b>2 649</b>
TNFOSIJUHN	CDSATTSB3MDT9.99%20J1701		2 986 754	2 989 403	9,80%	2 649
	<b>Total</b>		<b>2 986 754</b>	<b>2 989 403</b>	<b>9,80%</b>	<b>2 649</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>9,77%</b>	

#### 4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2023, le ratio susvisé s'élève à 2,40%.

#### 4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable de 29 331 458 DT, soit 95,89% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres		Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	4 859 827	13 180 957			18 040 784	58,98%
AB	886 359				886 359	2,90%
ATB	680 808				680 808	2,23%
ATL	742 029				742 029	2,43%
BH	1 052 723				1 052 723	3,44%
CIL	32 432				32 432	0,11%
STB	1 059 798				1 059 798	3,46%
TLF	299 223				299 223	0,98%
UIB	711 150				711 150	2,32%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV			300 712		300 712	0,98%
MCP SAFE FUND			125 729		125 729	0,41%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			2 022 893		2 022 893	6,61%
FCP AAA			387 415		387 415	1,27%
TSB				2 989 403	2 989 403	9,77%
<b>Total</b>	<b>10 324 349</b>	<b>13 180 957</b>	<b>2 836 749</b>	<b>2 989 403</b>	<b>29 331 458</b>	<b>95,89%</b>

#### 4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 17 668 DT contre 85 497 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	17 685	44 235
Retenue à la source sur BTA	(17)	41 261
<b>Total</b>	<b>17 668</b>	<b>85 497</b>

#### 4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 30 966 DT contre 53 066 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du dépositaire	5 999	5 999
Rémunération du gestionnaire	24 967	47 067
<b>Total</b>	<b>30 966</b>	<b>53 066</b>

#### 4.1.7. Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 43 699 DT contre 42 560 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Commissaire aux comptes	16 874	15 974
État retenue à la source	14 116	7 397
CMF	3 095	5 550
Jetons de présence	5 000	5 003
Publications	3 637	7 964
TCL	956	625
Autres créiteurs divers	21	47
<b>Total</b>	<b>43 699</b>	<b>42 560</b>

#### 4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2023, se détaillent ainsi :

##### Capital au 31-12-2022

Montant	57 456 892
Nombre de titres	545 392
Nombre d'actionnaires	486

##### Souscriptions réalisées

Montant	67 739 867
Nombre de titres émis	643 000
Nombre d'actionnaires nouveaux	63

##### Rachats effectués

Montant	(96 426 949)
Nombre de titres rachetés	915 298
Nombre d'actionnaires sortants	98

##### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	29 796
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	380 300
Régularisation des sommes non distribuables	(91 228)
Frais de négociation de titres	(119)

##### Capital au 31-12-2023

Montant	29 088 559
Nombre de titres	273 094
Nombre d'actionnaires	451

## 4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

### 4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 1 675 138 DT contre 1 849 332 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
<b>Revenus des obligations et titres émis par le trésor</b>		
Revenus des BTA	947 134	1 132 169
Revenus des obligations	699 038	628 519
<b>Revenus des titres OPCVM</b>		
- Dividendes	28 966	88 644
<b>Total</b>	<b>1 675 138</b>	<b>1 849 332</b>

### 4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 774 626 dinars contre 2 149 268 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des certificats de dépôt	30 952	112 250
Revenus compte courant rémunéré	174 647	172 659
Revenus des prises en pension	569 027	1 864 358
<b>Total</b>	<b>774 626</b>	<b>2 149 268</b>

### 4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 379 053 dinars contre 587 273 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	373 103	581 323
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
<b>Total</b>	<b>379 053</b>	<b>587 273</b>

#### 4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 79 951 DT contre 104 870 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du commissaire aux comptes	20 075	20 075
Redevances du CMF	41 456	64 591
TCL	5 477	7 953
Frais de publicité	6 935	6 935
Charges diverses	6 008	5 316
<b>Total</b>	<b>79 951</b>	<b>104 870</b>

#### 5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire

##### 5.1 Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV Axis Trésorerie et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

##### 5.2 Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 373 103 dinars TTC au titre de l'exercice 2023.

## 6. Données par action et ratios pertinents :

<b>Données par action</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Revenus des placements	8,970	7,332	6,423	6,886	5,466
Charges de gestion des placements	(1,388)	(1,077)	(1,013)	(1,024)	(0,885)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>7,582</b>	<b>6,255</b>	<b>5,410</b>	<b>5,862</b>	<b>4,581</b>
Autres charges	(0,293)	(0,192)	(0,189)	(0,167)	(0,176)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7,290</b>	<b>6,063</b>	<b>5,221</b>	<b>5,695</b>	<b>4,405</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(2,068)	(0,461)	(0,078)	(0,283)	0,523
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,221</b>	<b>5,601</b>	<b>5,144</b>	<b>5,412</b>	<b>4,928</b>
+ ou - values réalisées sur cession de titres	1,393	0,075	0,164	0,250	0,092
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0,109	0,554	0,344	0,308	0,154
Frais de négociation des titres	-	-	-	-	(0,002)
<b>+ ou - values sur titres et frais de négociation</b>	<b>1,501</b>	<b>0,629</b>	<b>0,508</b>	<b>0,558</b>	<b>0,244</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>8,791</b>	<b>6,691</b>	<b>5,730</b>	<b>6,253</b>	<b>4,648</b>
<b>Résultat non distribuable</b>	<b>1,502</b>	<b>0,629</b>	<b>0,508</b>	<b>0,558</b>	<b>0,244</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,336)	(0,028)	(0,091)	0,040	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,166</b>	<b>0,601</b>	<b>0,417</b>	<b>0,598</b>	<b>0,244</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>5,601</b>	<b>5,144</b>	<b>5,411</b>	<b>4,926</b>	<b>4,502</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>111,737</b>	<b>110,951</b>	<b>109,897</b>	<b>109,746</b>	<b>108,662</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,91%	1,01%	0,91%	0,91%	0,92%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,18%	0,17%	0,15%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,44%	4,20%	4,70%	5,06%	4,56%
Actif net moyen	41 501 506	58 168 798	56 440 371	61 471 162	30 897 324

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SICAV Axis Trésorerie** », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un un actif net de **30.514.699** dinars pour un capital de **29.088.558** dinars et une valeur liquidative égale à **111,737** dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la

lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers**

La direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus,

quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **▪ Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

#### **▪ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

#### **▪ Conformité des ratios prudentiels**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à la vérification du respect par « SICAV Axis Trésorerie » des ratios prudentiels.

- Les actifs de la SICAV Axis Trésorerie, s'élevant au 31 Décembre 2023 à 30.589.363 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 29.836.034 dinars, soit 97,54% de valeurs mobilières et de 735.662 dinars, soit 2,40% de liquidités et équivalents de liquidités. Ces

proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2778 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.

- Les emplois sous forme de titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 9,30% de l'actif net de SICAV Axis Trésorerie, dépassant, ainsi, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des ratios prudentiels de « SICAV Axis Trésorerie » avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 29 mars 2024**

**Le Commissaire aux Comptes :**

**TUNISIE AUDIT & CONSEIL**

**Lamjed BEN MBAREK**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

En application des articles 200 nouveau et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

### **B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2023**

La convention de gestion établie entre SICAV Axis Trésorerie et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 373 103 TTC au titre de l'exercice 2023.

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Mai 2023. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents

Les obligations et engagements de la société SICAV Axis Trésorerie envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 Décembre 2023, se présentent comme suit en dinars :

	<b>Administrateurs</b>	
	<b>Charges 2023</b>	<b>Passif au 31/12/2023</b>
Avantages à court terme (Jetons de présence)	5 000	5 000
<b>Total</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>

**Tunis, le 29 mars 2024**

**Le Commissaire aux Comptes :**

**TUNISIE AUDIT & CONSEIL**

**Lamjed BEN MBAREK**